

MINISTÈRE  
DE LA JUSTICE

50-51  
15-6-1950

Direction du Personnel  
et de la Comptabilité

**EFFECTIF des ASSES-  
SEURS des TRIBUNAUX  
POUR ENFANTS**

Monsieur le Garde des Sceaux, Ministre de  
la Justice

Messieurs les Premiers Présidents.

Il m'a été donné de constater, en  
révisant l'effectif des assesseurs en fonctions  
des Tribunaux pour enfants, que les états  
établis par les Cours d'Appel ne correspondaient  
pas toujours exactement à mes contrôles.

J'ai pu ainsi observer que certains  
des Tribunaux pour Enfants n'avaient pas connaissance de  
certaines des désignations d'assesseurs intervenues  
dans leur juridiction; il m'a paru d'autre  
part que la répartition de ces assesseurs entre  
les deux listes établies conformément au décret  
du 18 juillet 1945 était souvent perdue de vue.

- Il vous apparaîtra comme à moi-même  
qu'il convient d'assurer de meilleure façon la  
liaison indispensable qui doit exister entre l'Ad-  
ministration centrale et les juridictions de mi-  
nistère.

C'est dans ce but que je vous fais  
parvenir les notices ci-jointes que vous voudrez  
faire répartir, en triple exemplaire, dans chacun  
des Tribunaux pour Enfants de votre ressort.

Deux exemplaires, dûment remplis par le Juge des Enfants compétent et revêtus de votre visa, ne seront renvoyés sous le présent timbre avant le 15 juillet 1950. L'un de ces exemplaires vous sera alors adressé avec mes observations.

Cette mise au point aura notamment pour avantage de faciliter l'établissement de vos propositions tendant au renouvellement de la liste des assesseurs dont les fonctions arrivent à expiration le 1er octobre prochain.

Vos présentations à cet égard devront m'être adressées, sans nouvelles instructions de ma part, avant le 15 septembre 1950.

Par autorisation  
Le Directeur du Personnel  
G. FRECHE

Destinataires : MM. les Premiers Présidents  
les Juges des Enfants  
les Procureurs Généraux,  
à titre d'information.  
(Métropole).